

INVITATION
à la conférence

Conférence organisée par la Chambre des salariés
et le MENJE / Service de la formation professionnelle

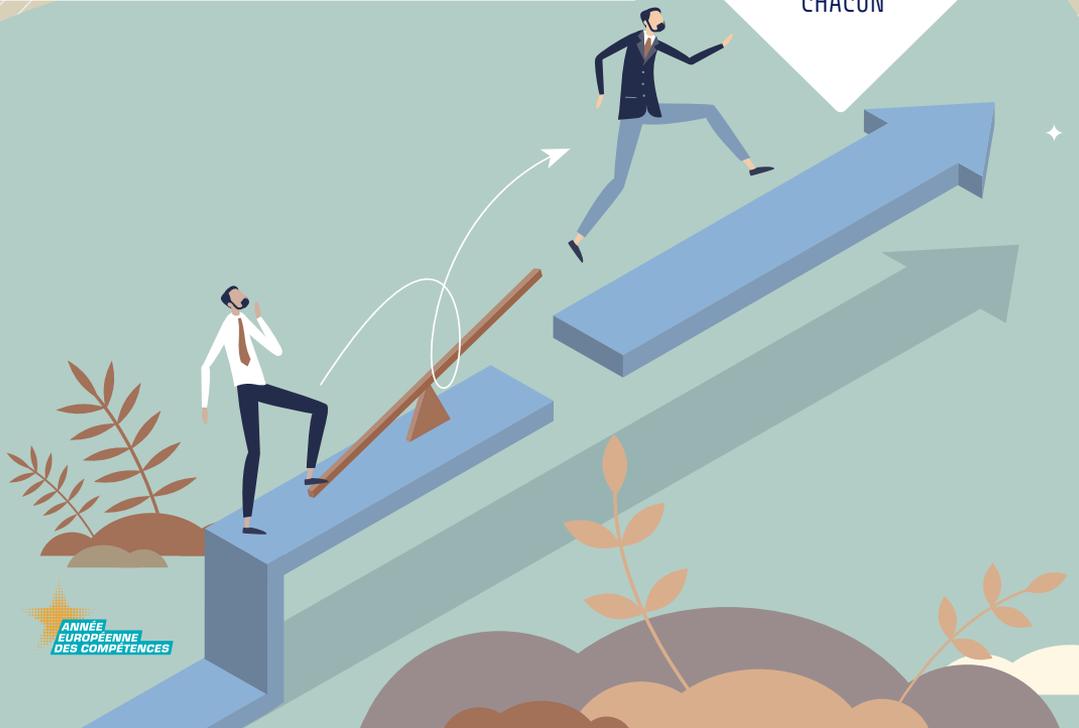


CHAMBRE DES SALARIÉS
LUXEMBOURG



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse
Service de la formation professionnelle

RENDRE
LA VALIDATION DES ACQUIS
DE L'EXPÉRIENCE (VAE)
ACCESSIBLE À TOUT UN
CHACUN



ANNÉE
EUROPÉENNE
DES COMPÉTENCES



Isabelle
Houot

La conférencière

Isabelle Houot est enseignante -
chercheuse à l'Université de Lorraine.

Ses travaux de recherche portent sur les modes de formalisation et de valorisation des acquis issus de l'expérience. Elle intervient régulièrement dans le cadre de la formation continue universitaire en France, pour la formation des membres de jurys et des accompagnateurs de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Elle était experte thématique VAE pour la Plateforme électronique pour l'éducation et la formation des adultes en Europe (EPALE) jusqu'en 2020. Elle a aussi contribué dès 2009 à la formation des commissions de validation au Luxembourg.

En France, elle a conduit pour le compte du réseau des écoles de la deuxième chance (E2C) un dispositif de recherche-action qui a abouti à l'élaboration d'un nouveau référentiel de compétences destiné à l'évaluation et à la valorisation des acquis des apprenants sortant des E2C.

Rendre la VAE accessible à tout un chacun

En France, la VAE, repensée dans le cadre de la loi relative au marché du travail et au droit à la validation des acquis de l'expérience (décembre 2022), connaît de grands aménagements dans la perspective notamment d'en faire aussi un outil pour la mobilité et l'insertion professionnelles des personnes les moins qualifiées et de faciliter ainsi leur accès aux métiers en tension.

Le constat peut en effet être fait que si la VAE a montré son utilité pour la reconnaissance des acquis des salariés expérimentés et disposant d'un niveau d'expression suffisant pour pouvoir aborder sereinement l'écriture du dossier de validation, un nombre important de personnes restent encore malheureusement en dehors de ce dispositif, faute de maîtrise des codes et des outils langagiers qui pourraient leur permettre de faire la démonstration de leurs acquis. La conférence permettra d'aborder de manière détaillée cette problématique au travers de cas précis et se déroulera en trois temps.

1^{er} temps : Bref rappel des dispositions comparées françaises et luxembourgeoises, avantages et limites des procédures mises en place.

2^{ème} temps : les difficultés propres à la mise en mots

et en écrit de l'expérience: les alternatives possibles.

1^{er} cas : la valorisation des acquis issus d'un parcours d'insertion pour les publics décrocheurs : le cas des écoles de la deuxième chance en France ;

2^{ème} cas : la valorisation des acquis en situation de travail : le cas des VAE hybrides (VAE et AFEST - Action de Formation En Situation de Travail) ;

3^{ème} cas : le principe de « VAE inversée ».

3^{ème} temps : quelles pratiques et quelles méthodes d'accompagnement spécifiques développer en direction des publics peu qualifiés ?

La position de la Confédération européenne des syndicats, CES

Position de la CES sur le programme européen en matière de compétences et les futures stratégies en matière de compétences (extraits)

La CES estime que les futures stratégies en matière de compétences au niveau européen et au niveau national devraient apporter des solutions efficaces aux jeunes et aux adultes, aux demandeurs d'emploi et aux travailleurs, indépendamment de leur situation contractuelle, de leur niveau de qualification ou de genre.

La condition préalable fondamentale à la conception de mesures de formation personnalisées est la mise en œuvre de la recommandation du Conseil sur la validation de l'apprentissage informel et non formel.

Il faut veiller à ce que les procédures de reconnaissance soient de qualité et garantissent en fin de compte une plus grande perméabilité et une meilleure mobilité en Europe. Nous aimerions ajouter à cela la nécessité de soutenir les individus par une orientation de qualité en matière d'apprentissage tout au long de la vie.



Programme

Mot de bienvenue,

Nora Back,
présidente de la CSL

Bref bilan de la VAE au Luxembourg,

Steve Hoffmann,
directeur adjoint à la formation professionnelle

Rendre la VAE accessible à tout un chacun,

Isabelle Houot,
chercheur de l'Université
de Lorraine

Questions - réponses



Réception offerte par la CSL

La Chambre des salariés a le plaisir
de vous inviter à la conférence :

Rendre la validation des acquis de l'expérience (VAE) accessible à tout un chacun

Judi, 20 avril 2023 à 18:30 h

**Chambre des salariés /
Luxembourg Lifelong Learning Centre**

2-4 rue Pierre Hentges
L-1726 Luxembourg

La langue utilisée
lors de la conférence est le français.
Une traduction simultanée en allemand est assurée.

Merci de vous inscrire via le Code QR
ou nous renvoyer le coupon-réponse ci-après
par courrier postal ou par courriel
avant le 16.04.2023.

